

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de janvier

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt : deux, le 27 janvier à 20h30

Date de convocation :

21 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

02 février 2022

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

N°2022-01-009

Objet de la délibération :

Projets d'équipements
publics ou d'intérêt général
la Hourette : division
parcellaires

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Résultat du vote

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 1

Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le prolongement de la délibération n° 7 du 10 juillet 2020 visant à autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles 950 YD 89 pour 32 025m² et 950 YD 61 pour 7929m² appartenant à M. REGNIER Jean-Michel et Mme REBILLET Patricia, dans le but de la création d'un nouveau pôle scolaire, d'un EHPAD et autres équipements publics et/ou d'intérêt général,

Monsieur le Maire précise que le projet, dans sa globalité se dessine tant pour le projet de pôle scolaire qui a fait l'objet d'un concours d'architecture, que pour le reste de l'assiette foncière portant ainsi sur la construction d'un projet EHPAD porté par la Mutualité du Doubs d'une résidence autonomie.

Aussi pour recevoir ces réalisations, il est nécessaire de procéder à la division foncière du site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches liées à l'urbanisation du site, dont la division foncière et toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Vit, with the text "MAIRIE de SAINT-VIT" and the number "25410". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.